

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le 24 septembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le dix sept septembre deux mil douze

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, VABRE Marie-Claude.
CADILLAC Sébastien, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck.

Excusés : BARBARA France, CAMEL Jean-Luc,

Absents : /

Nombre de présents : 17

Date de convocation : 17 septembre 2012

Secrétaire de séance : Arlette COMPAN

01-03-2012 Exonération Taxe Foncière Vignes et Vergers

Monsieur le Maire présente une demande d'exonération de taxe foncière sur les terres agricoles plantées de vignes et vergers. Cette demande est faite par Monsieur Thomières appuyée par la maison des Vins de Gaillac. Elle est motivée par les dégâts de grêles subis sur la propriété de Monsieur Thomières. Les dégâts très localisés n'ont pas fait l'objet d'un classement catastrophes naturelles. L'exonération porterait sur toutes les terres de ce type sur la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité rejette cette demande d'exonération.

02-03-2012 Adhésion Caue

Suite à l'étude sur la rénovation de l'assainissement du vieux village qui sera faite par la C2a, Monsieur le Maire propose d'adhérer au CAUE pour une première étude de l'aménagement urbain du vieux village. Cette adhésion donne lieu à une cotisation de 0.20 € par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer l'adhésion au CAUE pour l'année 2012-2013

03-03-2012 Remise de pénalités Taxe : Urbanisme

Monsieur le Maire présente la requête d'un administré qui n'a pas pu payer sa taxe d'urbanisme à la date exigée. Une pénalité d'un montant de 94 € lui a été infligée. Il souhaite l'annulation de cette pénalité. En effet, il est à présent à jour de ses paiements.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la requête de cet administré et donc l'annulation de la pénalité.

04-03-2012 Convention Mise à disposition Locaux RAM

Monsieur le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de la salle garderie de l'école de Castelnau de Lévis 1 fois par mois pour le relais d'assistantes maternelles (RAM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention et tous documents qui s'y rapportent.

05-03-2012 Convention SDET : Dissimulation des réseaux rue du Tarn

Monsieur le Maire indique qu'au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieux et places des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et : ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne la rue du Tarn suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la Commune à un coût maximum de 8 337 € HT, honoraires compris.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE, son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

06-03-2012 Fonds de Concours à recevoir Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Le Conseil Communautaire a alloué à la Commune de Castelnau de Lévis le fonds de concours « DSC » 2011 : 11 402 € et fonds de Concours exceptionnel : 39 616 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

07-03-2012 Fonds de Concours à verser Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Afin de financer le programme de travaux d'investissement sur la voirie effectuée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il est prévu le versement d'un Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un montant de 50 000 €. Ce montant étant inscrit au budget primitif 2012.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser ce Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

08-03-2012 Legs de monsieur Gérard VIAULES

Par décision testamentaire, Monsieur Gérard VIAULES a léguée à la Commune de Castelnau de Lévis un ensemble de biens mobiliers et immobiliers y compris les contrats d'assurance Vie :

- CNP Ecureuil Vie 405 42630919
- Crédit Agricole PER 81295576274750
- Crédit Agricole CONFLUENCE 81230983451502
- Crédit Agricole PREDIEE 81227893614794

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce leg et autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches liées à cette opération.

09-03-2012 Cession terrain à Madame Monique BESSON

- Faisant suite à la cession de l'immeuble de l'ancienne poste à Monsieur BESSON, restaurant « LA TAVERNE », il y a lieu de régulariser une partie de l'emprise de ce bâtiment sur la voirie publique de cet immeuble ceci afin que Monsieur BESSON bénéficie de l'entière jouissance de ce bien et ainsi qu'une partie du talus de la voie communale qu'il est nécessaire de consolider au niveau de l'immeuble du restaurant

- La cession portera sur la partie de voirie à déclasser à l'arrière de la propriété BESSON, le long du chemin communal entre la rue Aubijoux partie EST et la rue Aubijoux partie OUEST à l'aplomb de cette partie cédée Madame Besson s'engage à réaliser un muret de soutènement qui protégera sa propriété et permettra une utilisation normale de la voie communale.

- Le bornage de cette partie à céder a été établi par le cabinet AGEX pour une surface de 74 m². La cession aura lieu pour le montant de 1 euro. Le plan de bornage est annexé à la présente délibération.

Une enquête publique aura lieu préalablement à cette cession afin de déclasser la partie de voie communale à céder.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cette cession et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les modalités et démarches liées à cette opération.

10-03-2012 Subvention football club de Castelnau de Lévis

Monsieur le Maire propose de verser au football club de Castelnau de Lévis une subvention de 260 euros.

Cette subvention est destinée à équilibrer les frais d'animation musicale engagés par le football club de Castelnau de Lévis lors de soirée fête du village le 25 août 2012.

Après délibération et à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Questions diverses

Fête du village :

Après Commentaire sur le déroulement de la fête, le point suivant a été évoqué :

La vente des fleurs cette année n'a pas apportée la somme escomptée. Pour équilibrer les comptes, la Commune versera une subvention au football club de Castelnau de Lévis afin de financer une partie de l'animation musicale. (cf. délibération ci-dessus).

Travaux Salle Pierre Valax :

Les travaux qui devaient débuter en juillet finalement débiteront le 15 décembre et devraient terminer fin mars 2013.

Horaires secrétariat :

Marie-Hélène URHOJ passe de 35 h par semaine à 27 h par semaine. Nadine COURPET assurera le secrétariat les jours où Mme URHOJ n'est pas présente.

Ecole :

Mme BONNEAU est la nouvelle directrice d'école.

Beffroi :

En attente du devis de l'entreprise BODET